

CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE PARTICIPATIONS HOLDING

"C.I.F.P.H."

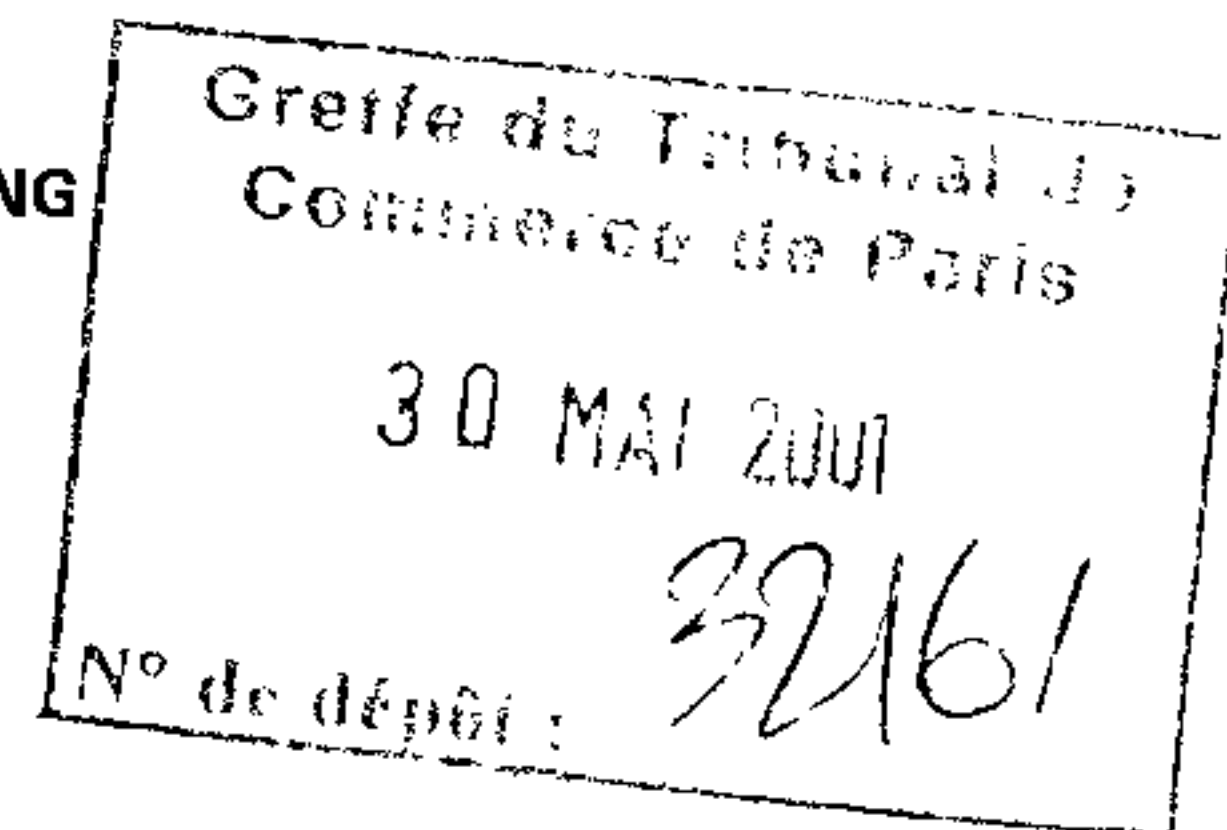
Société Anonyme

Au capital de 6 860 000 euros

Siège social : 2 rue Lord Byron

75008 PARIS

395 258 072 RCS PARIS



9487515

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 25 AVRIL 2001**

L'an deux mil un,

Le vingt cinq avril,

A dix sept heures trente,

Les administrateurs de la société CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE PARTICIPATIONS HOLDING se sont réunis en Conseil, sur convocation du Président.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- **Monsieur Stéphane BONNOIS**, administrateur,
- **Monsieur Michel CORNU**, administrateur,
- **Monsieur Daniel DIMICOLI**, administrateur,
- **Monsieur Jean-Pierre GOETZINGER**, Président démissionnaire,
- **Monsieur Christian GUERDER**, administrateur,
- **Monsieur Jean-Yves LABATTUT**, administrateur,
- **Monsieur Hervé MAGNE**, administrateur,

Assistent également à la réunion :

- **Messieurs Marc ILTIS, Dominique LAMBECCQ et Gérard MARTIN,**
- **Madame Christine AUFFRET.**

Le Conseil, réunissant ainsi la présence effective de plus de la moitié des administrateurs en fonction, peut valablement délibérer.

Monsieur Jean-Pierre GOETZINGER ouvre la séance et rappelle que n'étant plus membre du Comité exécutif, il ne peut plus assurer son mandat d'administrateur et de Président. Il rappelle qu'il a convoqué le conseil en vue notamment de la cooptation de nouveaux administrateurs et la nomination d'un nouveau Président.

Cu

DEMISSION D'ADMINISTRATEURS ET COOPTATION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

Conformément aux différentes décisions réglementaires du Conseil syndical fixant les principes directeurs de fonctionnement de la société, les administrateurs doivent avoir la qualité de Président ou vice-Président du Conseil syndical ou de membre du Comité exécutif.

Messieurs GOETZINGER, LE ROUX et QUATRE n'étant plus ni membres du Comité exécutif ni vice-Présidents du Conseil syndical sont démissionnaires d'office.

Le Conseil prend acte de ces démissions à compter de ce jour et décide à l'unanimité de coopter :

- Monsieur ILTIS en remplacement de Monsieur LE ROUX
- Monsieur LAMBEQ en remplacement de Monsieur QUATRE
- Monsieur MARTIN en remplacement de Monsieur GOETZINGER

Messieurs ILTIS et LAMBEQ exerceront leurs fonctions pour la durée restant à courir des mandats de Messieurs LE ROUX et QUATRE soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2000.

Monsieur MARTIN exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur GOETZINGER soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2001.

Messieurs ILTIS, LAMBEQ et MARTIN acceptent les fonctions et déclarent ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions ou déchéances prévues par la loi.

NOMINATION DU PRESIDENT

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Jean-Pierre GOETZINGER en qualité de Président et décide à l'unanimité de nommer, Monsieur Gérard MARTIN en qualité de Président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2001.

Monsieur Gérard MARTIN remercie le conseil de la confiance qu'il lui témoigne et déclare accepter ces fonctions, étant précisé qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

POUVOIRS DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Gérard MARTIN assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la société et la représentation dans ses rapports avec les tiers avec les pouvoirs les plus étendus sous réserve de ceux expressément attribués par la loi et par les statuts aux Assemblées générales et au Conseil d'administration.

Conformément aux statuts, le Président pourra déléguer ses pouvoirs, sous sa responsabilité.

Monsieur Gérard MARTIN propose ensuite au Conseil de délibérer sur la suite de l'ordre du jour.

.....

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS - ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE - RAPPORT DE GESTION - TEXTES DES RESOLUTIONS

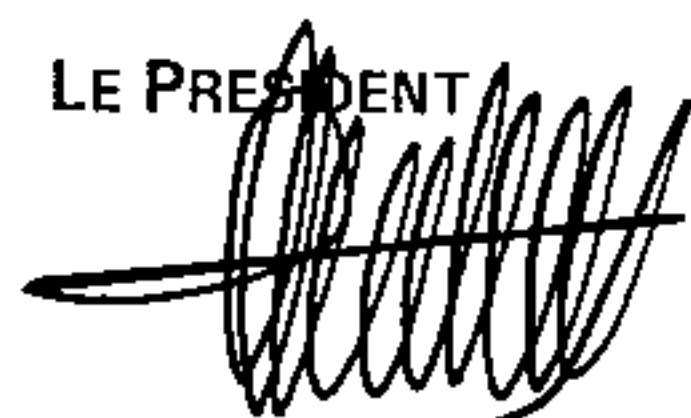
Les mandats de tous les administrateurs, hormis celui du Président, viennent à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire prochaine.

Le Conseil décide à l'unanimité de proposer à l'assemblée des actionnaires outre la ratification des cooptations, le renouvellement des mandats de Messieurs Michel CORNU, Daniel DIMICOLI, Christian GUERDER, Jean-Yves LABATTUT, Hervé MAGNE, Stéphane BONNOIS, Marc ILTIS, Dominique LAMBEQ et André NAZEYROLLAS pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice 2006.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix huit heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture a été signé par le Président et un administrateur.

Pour extrait certifié conforme.

LE PRÉSIDENT

Gérard MARTIN